Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20260205-2026004-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **KERGRIST MOELOU**
Délibération 2026-004

Séance du 5 février 2026
L'an deux mil vingt six le 5 février à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de M. MUNIER Gérard

Nombre de conseillers	
- en exercice	13
- présents	13
- votants	11
- absents	2
- exclus	0

Date de convocation 29/01/2026
Acte rendu exécutoire
Par transmission en Préfecture le 18/02/2026
Et Publication le 18/02/2026

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs, MUNIER Gérard BLIN-CONNAN Jeannie, DAGORNE Maïwenn, MAUFFRAY Pierrick, LE GOFF Patrick, JEGOU Michel, LAMER Antoine, LEON Raymond, ARHANTEC Stéphane, COAIL Nolwenn, PHILIPPE Elodie,
Étaient absentes : DUNCANSON Denise, JEGOU Nathalie.
Mme BLIN CONNAN Jeannie a été nommée secrétaire

2026-004-1.1 Consultation de fournitures courantes : Fourniture de chaleur énergie bois -Ecole « Les écureuils de tal ar c'hoar »22110 Kergrist-Moëlou

Monsieur le maire informe l'assemblée

Des études de faisabilité ont été engagées afin d'envisager la conversion énergétique de l'école « les écureuils de tal ar c'hoat » 22110 Kergrist Moëlou compte tenu de la vétusté de leurs équipements de chauffage, afin de s'inscrire dans une politique de transition énergétique.

À l'issue des analyses de ces études, la solution d'une chaufferie à énergie bois a été retenue.

- Première solution : la Commune réalise elle-même l'investissement nécessaire à la construction d'une chaufferie biomasse commune- Ecole « les écureuils de tal ar c'hoat » 22110 Kergrist Moëlou

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20260205-2026004-DE

- Seconde solution : le recours à un contrat de fourniture de chaleur "clé en main", confié à un opérateur spécialisé.

Avantages de la solution "clé en main" :

- *Aucun investissement direct à la charge de la Commune sur la partie production de chaleur (libération de liquidités);*
- *Garantie de performance avec une obligation de résultat pour l'opérateur (livraison de chaleur assurée) ;*
- *Suppression de la charge liée à la gestion et à l'exploitation du réseau (contrôle de la qualité du combustible, approvisionnement, maintenance, etc.) ;*
- *Allègement significatif des démarches techniques et administratives pour la collectivité (maîtrise d'œuvre, demandes de subventions "fonds chaleur", suivi des travaux, etc.).*

En raison du coût d'investissement élevé qu'un tel projet représente, ainsi que des exigences techniques et organisationnelles liées à la gestion d'une telle installation, la Commune ne dispose pas des moyens nécessaires pour en assurer directement la réalisation.

Il est donc proposé au Conseil municipal de lancer un marché de fourniture de chaleur « clé en main », afin de confier à un prestataire spécialisé la conception, la réalisation et l'exploitation de la chaufferie.

Après an avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de mise en place d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur associé pour l'école « les écureuils de tal ar c'hoat » 22110 Kergrist Moëlou
- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour un marché de fourniture de chaleur clé en main par un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse pour l'école« les écureuils de tal ar c'hoat » 22110 Kergrist Moëlou
- Sollicite l'ALECOB pour accompagner la municipalité dans la mise en œuvre de la procédure de consultation et pour le suivi général de l'opération de consultation ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour la mise en œuvre de ces décisions

Pour extrait conforme au registre
Secrétaire de séance
BLIN CONNAN Jeannie

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,
MUNIER Gérard

MAIRIE DE KERGRIST MOELOU * R.F. * 22